

830

— 4 —

COMMISSION pour l'examen : 1° de la proposition de loi de M. Simonet tendant à faciliter les donations au profit des œuvres d'assistance publique et privée et de celles ayant plus spécialement pour objet le développement de la natalité et la protection de l'enfance. (N° 228, année 1918); 2° de la proposition de loi de M. Simonet tendant à modifier le régime de l'adoption. (N° 229, année 1918.)

(Nommée le 27 juin 1918.)

MM.

- 1° BUREAU : BONY-CISTERNES.
- 2° — FENOUX.
- 3° — BOLLET.
- 4° — LIMON.
- 5° — SIMONET. ... *Secrétaire-Rapport*
- 6° — Étienne FLANDIN. *Président*
- 7° — Henri MICHEL.
- 8° — Dominique DELAHAYE.
- 9° — AUBRY.

1901



1901

1901

1901

L'on mil, ce jour eut dix huit — et le 11 juillet
les membres de la Commission de la protection de l'enfance
se sont réunis

M. M. Flandin, Président
Delahoye, membre
Simonot, Secrétaire.

G. en ce Flandin

A Simonot

Le 7^{me} 9^{me} 1918,
Les membres de la Commission de la protection de l'enfance se sont réunis.
Etaient présents: M. M. Flandin, Président
Delahoye, Membre
Simonot, Secrétaire;

M. Simonot a exposé sa proposition relative aux donations. Il a été
nommé Rapporteur provisoire, et chargé de déposer son rapport, à la plus
prochaine réunion.

Il a été décidé, en outre, que M. le Président
prierait M. le Garde des Sceaux de vouloir bien se rendre au sein
de la Commission, pour donner son avis sur la proposition de M.
Simonot, relative à l'adoption.

G. en ce Flandin

A Simonot

et le vingt huit Novembre

M. Simonet est autorisé - de faire son rapport sur le don de son

M. Simonet

A. Simonet

Le dix huit Novembre 1910, la Commission s'est réunie, sous
l'égide de M. le Président de l'Académie de Médecine de Flandre.

Elle a décidé que la question de l'adoption ferait
l'objet d'une nouvelle réunion, où serait discuté le texte élaboré et communiqué
par la Société de Médecine légale, sur le même sujet;

Elle a adopté, sous réserve de l'avis de M. le garde des
Sceaux, la proposition de loi de M. Etienne Flandin, tendant à compléter
la loi du 24 juillet 1889 sur la protection des enfants maltraités ou
moralement abandonnés (Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute estime).

M. Etienne Flandin a été désigné comme Rapporteur.

A. Simonet

M. Simonet

Leçon de 28 Janvier 1820

Grandes - la Flandre
restent de la Belgique

la Flandre dans l'acte de
son rapport qui manifeste avec assez
bonne mesure de la Belgique
qui l'entour a en fait et agit

la Belgique

la Belgique

Simon Martin

Launay

Mercredi 9 octobre 18. 14^H.

M. Simonet, sénateur,
légèrement blessé au pied, est dans
l'impossibilité de quitter sa chambre
et prie ses collègues de l'excuser de
ne point venir, aujourd'hui à la
Commission qui doit se réunir à 3 H.
au 7^e Bureau.



Jean Magnan

SÉNAT

LA COMMISSION *relative aux souscriptions au profit des*
œuvres d'assistance et au régime de l'adoption

A. Roume :

Président : M.

P. Landry

Secrétaire : M.

Simonet

Rapporteur : M.

Simonet